



LE PRO- Mars 2024



Le bulletin d'information des membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM)

Dans cette publication...

- **Le mot de la présidence**
- **Premier colloque de la FPPE(CSQ): Prévenir, Soutenir et Faire Grandir**
- **Des nouvelles de vos VP à travers les différents centres de services scolaires**
 - CSSDGS - Martine Rosa
 - CSSDHR - Raymonde Simard
 - CSSP - Patrick Jeannotte
 - CSSVT - Lara Quevillon
 - CSSMV - Carol Beaupré
- **Comment rejoindre votre équipe du SPPM-CSQ**
- **Publicité: La Personnelle**

Sway mis en page par Daniel Lajoie, c.o., au CSSP

Le mot de la présidence



Par Guy Boivin

Voilà venu le temps de revenir aux publications syndicales habituelles puisque la NÉGO est terminée. Une rencontre sur le RREGOP (retraite) a eu lieu et une sur le RQAP (congés parentaux) s'en vient. L'activité de la journée internationale des droits des femmes fut un succès et notre premier Conseil Montérégien de l'année (notre instance de plus de 50 membres du SPPM) aura lieu, début avril. C'est donc dire que la vie syndicale reprend son cours et que nous pouvons souffler un peu. Heureusement car nous avons quelques griefs en audition arbitrale sur le feu et de nombreuses consultations s'en viennent dont celles sur les plans d'effectifs.

Paier les actions de NÉGO et le travail régulier n'est jamais de tout repos et nous en sortons satisfaits. Notre Conseil Montérégien fera le bilan de cette NÉGO et déjà, nous savons que les cartes-cadeaux ont été un succès. Diverses actions et pratiques seront à évaluer dans but d'avoir des traces lorsque la prochaine négociation commencera en 2027, un peu avant la fin prévue de la nouvelle convention au 30 mars 2028.

L'élément à retenir pour cette NÉGO terminée me semble la confiance et je m'explique. Le retour du Front Commun a demandé une grande confiance envers autrui de notre part car la machine était grosse et le défi de satisfaire nos membres dans ce tourbillon était grand. La confiance que nous avons mis dans nos porte-paroles lors des NÉGOS fut aussi un élément

capital car elle a été déterminante dans le dernier droit du temps des fêtes. Ils avaient besoin d'énergie et de motivation alors la force du Front Commun s'est faite sentir. Certaines interventions de notre Président de Centrale ont été remarquables et notre confiance en lui a été gagnante. Notre Fédération avait aussi toute notre confiance et le résultat de la négociation sectorielle est une preuve éloquentes de leurs capacités.

Enfin, même si la pression sur le plan local a été peu mise en valeur, vous nous avez fait confiance dans la mobilisation en étant présent.es en grand nombre. Le nombre de jours de grève était considérable et la confiance apportée dans les stratégies qui ont été choisies a été déterminante. Le risque de division était ÉNORME dans cette négociation et nous nous devons d'en ressortir unis car la lutte pour de meilleures conditions de travail se poursuit et l'appui de tous est primordiale. Je profite aussi de l'occasion pour souligner le travail remarquable que les 5 vice-président.es ont accompli dans cette NÉGO. Votre confiance en eux-elles est pleinement justifiée et j'en profite pour les féliciter.

INFO-CONVENTION : La rétroactivité salariale



Plein de questions viendront dans la prochaine année au sujet de la convention alors cette rubrique prendra davantage de place dans nos publications pour un certain temps.

La première question qui nous est posée est celle du moment de la rétroactivité salariale. Le versement des montants rétroactifs (rétroactivité) sera effectué au plus tard dans les 60 jours suivant la signature de la convention. Cela veut dire minimalement que le 6% d'ajouté à votre salaire de l'année 23-24 sera versé à ce moment. D'autres sommes seront ajoutées selon la date de la signature ainsi que selon votre corps d'emploi car certains gains

monétaires débutent au jour de la naissance de notre nouvelle convention. Je vous rappelle que l'organisation qui gère les paies en scolaire (GRICS) a échoué lamentablement la dernière fois dans le temps et dans les chiffres alors nous sommes déjà en action pour clamer que nous n'avons aucune raison de démontrer de l'ouverture à des retards cette fois-ci.

Bien d'autres questions sont posées et seront précisées lors d'autres publications et surtout après réception de la version officielle signée de notre convention collective. La date de signature nous est inconnue et nous fondons notre espoir sur une signature en juin bien que mai nous semble encore plausible. L'élément important sur lequel nous avons travaillé récemment est le calcul des jours de vacances basé sur les nouvelles normes qui sont applicables pour les vacances de 24-25. C'est donc dire qu'un.e professionnel.le après 15 ans de service continu aura droit à une journée supplémentaire de vacances à partir du 1er juillet 2024 (avec un ajout d'une journée à chaque année jusqu'à 19 ans pour finalement atteindre 25 jours). Le nombre d'années de service continu était auparavant de 25 avant d'obtenir 25 jours de vacances.

Nous souhaitons ardemment que nos CSS respectent dès maintenant les termes de l'entente de principe mais nos vis-à-vis sont plusieurs à se braquer et à attendre la signature de la convention avant de bouger. C'est donc dire que les journées de vacances ajoutées pour cette année seront peut-être offertes à un autre moment que lors du choix de vacances. Il faudra donc bien vérifier votre banque de vacances dans la prochaine année.

Premier colloque de la FPPE (CSQ) : Prévenir, Soutenir et Faire Grandir

C'est avec enthousiasme que nous vous invitons à participer au 1er colloque de la FPPE (CSQ) le 30 mai 2024 en mode virtuel !



Parmi les 25 conférencières et panélistes, nous aurons le plaisir d'accueillir Mmes Régine Laurent et Mélissa Généreux qui aborderont des défis et pistes de solutions pour répondre aux besoins des élèves.

Pour en savoir plus sur la programmation de l'événement, consultez le site Colloque Prévenir, soutenir, faire grandir (fppe.ca) : <https://www.fppe.ca/colloque/>

Chacun de nos 5 CSS pourrait avoir des procédures d'autorisation différentes pour la participation alors surveillez bien les courriels des délégué.es sur le sujet.

Souper-Conférence le 13 mars: Émilie Nicolas avec nous pour souligner la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.



Lors de la soirée organisée par le SPPM le mercredi 13 mars dernier, nous avons pu entendre Émilie Nicolas nous entretenir sur différents sujets. Chroniqueuse au journal Le Devoir et animatrice de balados, elle a répondu à nos questions « ouvertes » portant sur la situation politique de Haïti, la vie des Haïtiennes, en soulignant l'importance de leur solidarité. Elle a aussi abordé l'importance de s'impliquer et de militer en mettant de l'avant nos aptitudes, nos habiletés.

Sa force à elle, ce sont les mots, c'est donc de cette façon qu'elle exerce son militantisme, son pouvoir d'influence dans l'écriture de chroniques et la création de balados. Les sujets qui l'intéressent sont ceux qui lui permettent d'avoir une meilleure compréhension des actions de l'être humain. Elle n'hésite pas à questionner dans la sphère publique les actions de chacun, elle est anthropologue après tout 😊.

Elle nous a rappelé que les acquis féministes sont fragiles et souvent menacés de façon insidieuse par différents groupes ou personnes. Elle nous a invités à réfléchir sur notre pouvoir d'agir et comment celui-ci pouvait s'exprimer en 2024. Elle nous a donné l'exemple du collectif "La voix des jeunes compte" comme groupe qui lutte contre les violences sexuelles dans les écoles. Elle trouve particulièrement intéressant le fait que celui-ci existe sans un leader mais par des voix multiples. Cette structure devient une piste de réflexion intéressante pour l'avenir. <https://www.instagram.com/lavoixdesjeunescompte/?hl=fr-ca>

Vous avez le goût de l'entendre, voici le lien vers ses balados Détours :

<https://www.canadaland.com/shows/detours/>

Bonne écoute, (Julie Huppé, représentante au réseau d'action féministe de la CSQ pour le SPPM)

Des nouvelles de vos unités en bref!

CSSDGS- Gratitude et Fierté



Par Martine Rosa

Je me suis demandée par où commencer cet article pour le pro... deux mots me viennent, gratitude et fierté. Gratitude pour l'équipe extraordinaire qui m'accompagne au conseil d'unité. Gratitude pour tous les pros qui tout au long de la négo et particulièrement des journées de grève, m'ont témoigné leur soutien et/ou offert de l'aide. Gratitude pour la belle collaboration vécue au sein de l'exécutif du SPPM. Tout ce que nous avons vécu ensemble cet automne m'a remplie de fierté. Certains diront que je me répète, mais moi je trouve important de vous dire et redire à quel point j'ai été fière de la mobilisation dans notre CSS! Je n'avais jamais vu autant de pros sur des lignes de piquetage en 20 ans!

Si je poursuis avec la négo, maintenant qu'elle est derrière nous, vous êtes plusieurs à avoir des questions en lien avec la nouvelle convention à venir...

Je me permets de redonner quelques réponses aux questions les plus courantes que je reçois :

- L'augmentation salariale prévue le 1er avril n'aura lieu qu'à la signature de la convention (avec rétroaction).

- Pour ce qui est de la date de la signature, je n'ai pas de boule de cristal malheureusement pour dire à quel moment cela se fera précisément, mais si j'avais à faire une prédiction, ce ne serait pas avant fin-mai-début juin selon moi 😊
- Pour l'application des nouvelles règles de calculs liés aux journées de vacances, je vous invite à lire le mot de notre président dans la section de la convention dans laquelle il y fait référence

Étant donné que nous aurons une nouvelle convention suite à l'entente de principe, il n'y aura pas de soirée «convention 101» cette année, ayant décidé de la reporter à l'automne prochain pour y inclure les nouveautés (et me donner le temps de me l'approprier).

Au sujet des congés sans traitement, la note de service reçue à la mi-mars indique que les demandes doivent être envoyées avant le 2 avril. J'ai signifié à notre CSS que bien que je comprenne leurs besoins organisationnels, étant donné qu'il n'y a aucun délai inscrit dans notre convention pour un congé partiel et qu'un délai de 60 jours avant le début d'un congé complet est demandé, je m'attends à de la flexibilité de leur part pour toute demande arrivant après cette date. N'hésitez pas à me contacter à mon adresse vpcssdgs@outlook.com au besoin. J'en profite pour faire un petit rappel amical: merci de m'écrire à cette adresse pour toute question syndicale et de noter qu'il peut y avoir un délai de réponses, n'étant pas libérée à temps plein. Merci de votre compréhension et de votre collaboration!

Enfin, j'ai partagé à plusieurs d'entre vous sur les lignes de piquetage, mon désir de trouver une occasion autre qu'une grève, pour se rassembler et partager. Je ne sais pas si j'y arriverai d'ici la fin de l'année ou si ça ira à l'an prochain, mais néanmoins, j'invite ceux et celles qui ont des idées ou des suggestions, à me les soumettre 😊. Sur ce, je vous souhaite un agréable printemps, prenez du temps pour vous!

CSSDHR

Par Raymonde Simard



Bon retour de la relâche peu importe où vous étiez : dans la neige, le sable, la boue ou sur l'asphalte !

Mars c'est le moment où nos CSS planifient, organisent, calculent, et donc décident et approuvent et parfois dans le désordre. Votre déléguée et ses représentant.es sont toujours consultés. D'ailleurs, en ce moment, au CSSDHR, nous avons discuté le 14 mars en CRT (comité de relations de travail) des points suivants :

-Insertion professionnelle et rentrée VIP améliorée (date possible le 20 août 2024 pour que tous et toutes soient revenu.es de leurs vacances)

-Processus d'affectation et améliorations à la suite du sondage de certains corps d'emploi concernés

-Actes réservés et loi 21

-Mentorat 2024-25 : besoins spécifiques de nos professionnel.les en services directs aux élèves

-Surcharge des conseillers/ères d'orientation

-Enjeux de locaux

-Rendez-vous pour force majeure (pour les professionnel.les ayant un statut régulier)

Deux informations importantes : vous avez droit à une demi-journée pour des rendez-vous médicaux et le dentiste en fait parti peu importe ce qu'il fait dans votre bouche. Vous devez demander une attestation de présence pour votre absence. Nous demanderons que le document soit déposé sur intranet ainsi, vos agent.es de bureau ne pourront plus confondre les ententes locales issues de la convention collective des enseignant.es avec celle des professionnel.les.

Lors de ma dernière communication aux membres, je vous conseillais de ne pas envisager recevoir votre rétroactivité pour vos vacances et c'est encore vrai. Les CSS auront 60 jours pour effectuer le paiement après la date de la signature officielle. Aussitôt que j'obtiendrai la date, je vous écrirai.

Raymonde Simard

Déléguée syndicale de l'unité des Hautes-Rivières

Vice-présidente SPPM (CSQ)



Par Patrick Jeannotte

Avec la semaine de relâche qui vient de se terminer, la saison stressante des affectations arrive à grands pas. Depuis le retour des fêtes, le comité attraction-rétention ainsi que le comité de relation de travail travaillent fort pour arriver à une façon de faire qui sera satisfaisante pour le plus de monde possible. Vous devriez obtenir rapidement les dates pour les pré-affectations afin que vous puissiez rapidement réserver ces moments à vos agendas.

Un autre dossier chaud avec la partie patronale est la situation des travailleurs sociaux pour l'an prochain. Nous sommes à essayer de régulariser le plus de postes possible pour l'année scolaire 2024-2025 et de s'assurer que les affectations soient les plus justes et équitables. Nous sommes convaincus que dans le contexte de pénurie de main d'œuvre dans tous les corps d'emploi, la présence des travailleurs-travailleuses sociaux sont un plus pour notre organisation mais nous souhaitons ardemment qu'ils aient une place de choix dans le nouveau modèle et c'est sur quoi nous travaillons.

Un autre chantier que nous travaillons en parallèle avec la partie patronale est l'application du nouveau modèle de services dont nous sommes à vivre la première année d'existence. Nous sommes conscients qu'il y a certains problèmes et nous voulons essayer de trouver des solutions puisque trois nouveaux secteurs vont avoir un service intermédiaire à partir de septembre prochain. Des ajouts de postes sont à prévoir alors si vous connaissez des

orthophonistes, des psychologues et des psychoéducateurs, la campagne de recrutement est déjà lancée. N'hésitez pas à faire la promotion de notre centre de services.

En terminant, je vous rappelle, comme à chaque année, l'échéancier des prochains mois. À la fin avril, nous aurons les intentions du centre de services concernant le plan des effectifs. À la mi-mai nous aurons le dépôt officiel pour consultation et par la suite nous aurons le processus d'affectation qui se tiendra au mois de juin pour les conseillers d'orientation, psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, orthophonistes et ergothérapeutes. Dans cette période stressante, n'hésitez pas à me contacter au besoin si vous avez des questionnements ou si vous avez besoin de vous faire rassurer.

CSSVT



Par Lara Quevillon

Le printemps a décidé de cogner à nos portes en hiver... j'hésite toujours entre la réjouissance ou l'inquiétude! Allons-y donc avec les meilleures stratégies pour diminuer le stress : l'accueil et le lâcher-prise malgré ma petite écoanxiété en arrière-plan! 😊

Les négos sont terminées et nous ont fait travailler fort à certains moments. Mon avis est que bien que nous n'ayons pas tout gagné, nous avons fait de belles avancées qui nous permettent d'entrevoir l'avenir des professionnel.les de l'éducation d'un meilleur œil qu'auparavant. La mobilisation des membres et l'intérêt de la population y sont pour beaucoup. En ce moment, le gouvernement, avec son budget, tente de mettre ses mauvais choix et son déficit sur notre faute... ne nous laissons pas bernier! Des services de qualité ça se paie et ça s'entretient!

Maintenant, pour la suite des choses, vous l'aurez peut-être lu ailleurs dans ce PRO, nous devons être patients encore un peu pour recevoir notre dû. C'est un travail colossal d'écriture et d'arrimage de texte avant que le tout puisse être effectif. Avec mes collègues au bureau exécutif, nous avons fait des gageures sur le moment de la rétro... je vous laisse faire les vôtres, mais entre nous ça se situe entre fin juin et début septembre.

En ce qui concerne notre vie syndicale locale, je peux vous informer que le nombre de pros au CSSVT est encore et toujours grandissant. Nous avons atteint les 3 chiffres cette année, ce qui est excellent pour notre représentativité dans les milieux et notre diversité professionnelle.

Je continue de vous encourager à remplir des déclarations d'accident lorsque des situations de violence se présentent au travail. Vous avez le droit de travailler dans des milieux sécuritaires. Nous remarquons que les professionnel.les remplissent peu ce formulaire qui est construit pour connaître les milieux à risque et trouver des moyens pour traiter les difficultés rencontrées.

Je vous annonçais dans le pro de juin 2023 que je tiendrais une soirée convention 101. J'ai choisi de remettre cette soirée à l'automne prochain pour nous permettre d'avoir les informations pertinentes concernant la nouvelle convention collective.

Comme je vous le répète chaque fois que je vous écris ou qu'on se voit, ne vous gênez pas pour communiquer avec moi si vous avez des questions. Ce sera avec plaisir que je vous aiderai à trouver les réponses.

Le décompte est débuté vers la fin de l'année, vous le savez, ça ira à vitesse grand V. Prenez toujours le temps de trouver un moment pour vous et ce qui vous fait du bien, c'est nécessaire pour être un.e bon.ne professionnel.le.

CSSMV- Donnez-moi, donnez-moi de l'oxygène...



Par Carol Beaupré

Ce titre vous rappelle quelque chose ?

C'est possible, car c'était le titre de mon mot, dans le Pro de mars 2023. Mes propos résumaient alors les travaux des trois sous-comités au regard des mesures locales à mettre en place afin de favoriser l'attraction et la fidélisation des professionnels chez nous à Marie-Victorin.

Voici un rappel des sujets discutés :

Au sous-comité – reconnaissance, il était question de : Jours de congés pendant la semaine de relâche, flexibilité des horaires, flexibilité sur les périodes de vacances, flexibilité des congés sans solde partiels...

Au sous-comité - insertion professionnelle, il était question de : la création d'un réel programme d'insertion professionnelle, notamment en bonifiant la reconnaissance des mentors et des responsables de stagiaire.

Au sous-comité - accompagnement des Pros au secondaire, il était question de : développer une structure d'accompagnement et de soutien exclusive aux Pros des écoles secondaires...

Mais un an plus tard, où en sommes-nous ?

Nous sommes définitivement plus loin. En effet, à elle seule, la dernière négociation nous aura permis des avancées importantes au regard de nos discussions locales. Je pense notamment à la flexibilité des horaires de travail, à la flexibilité de la période de vacances, à la naissance véritable du télétravail, à l'augmentation de la reconnaissance des mentors et des

responsables de stage. Voilà des gains bien réels qui dressent maintenant les assises de nos revendications locales futures. C'est en quelque sorte un nouveau départ qui nous amène à actualiser et à bonifier nos demandes.

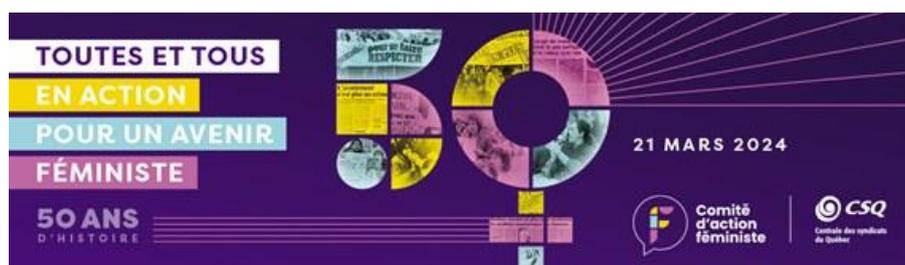
Il va sans dire que nous souhaitons aller encore plus loin. Ainsi, le 11 avril prochain, nous aurons notre première rencontre du comité Pénurie depuis l'entente négociée. La nouvelle convention n'étant toujours pas signée, nous sommes, tout comme l'employeur, en attente des modalités d'application. Mais nous disposons de suffisamment d'informations pour mettre en œuvre la version 3.0 de nos demandes locales. Ah oui ! La version 1.0 ciblait le remboursement des ordres professionnels alors que la 2.0 était essentiellement celle présentée dans les trois sous-comités ci-dessus. D'ailleurs, au regard du sous-comité d'accompagnement des Pros au secondaire, je suis heureux de vous informer que le projet prendra son envol dans quelques semaines.

Et qui sait ? Dans Le Pro de juin prochain, je serai peut-être en mesure de vous faire d'autres annonces ayant pour conséquence de favoriser votre oxygénation.

À très bientôt cher(e)s collègues !



Deux réseaux de la CSQ bien intéressants pour nos représentantes





En 1974, le comité Femmes voyait le jour :

On se préparait syndicalement et socialement à 1975 : Année internationale de la femme.

Toutes ces actions au fil des ans ont-elles porté fruit ?

Le conseil du statut de la femme a publié un avis en comparant la situation. Nous vous invitons à consulter le résumé en ligne, vous serez surpris.es : <https://csf.gouv.qc.ca/50-ans/egalite-femmes-hommes-50-ans-qc/?fbclid=IwAR2JrSifGII8RwrbT69CwglgISfFO6QArNp8bdhfgYVF19Yd2OFJYEBS1A>

Nous sommes à préparer un sondage qui vous sera envoyé d'ici vos vacances estivales afin de connaître vos préoccupations féministes. Le but de celui-ci sera d'améliorer la représentation du SPPM au réseau d'action féministe de la CSQ.



Le réseau d'action sociopolitique a permis à Marie-Claude Michaud, psychologue au CSSMV, de visiter l'Assemblée nationale et de rencontrer Ruba Ghazal. Le menu des réseaux est toujours bien pertinent et celui d'avril à Laval maintiendra le standard de qualité avec le thème suivant : ***Les États-Unis : enjeux et perspectives.***

Les participants seront plongés au cœur du système politique américain avec le correspondant de presse Richard Héту ainsi que **Frédéric Gagnon**, titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand, Frédéric Gagnon.

Comment rejoindre votre équipe du SPPM-CSQ

SPPM (CSQ)

7500 Chemin Chambly

Saint-Hubert, J3Y 3S6

450-462-2581 poste 119

courriel : sppm@lacsq.org

Vous avez des commentaires? Vous cherchez à vous impliquer ? Vous souhaitez offrir du temps et des services à votre syndicat? N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vos diverses questions !

La Personnelle



laPersonnelle

Vous en attendez plus de vos assurances auto, habitation et entreprise?

Obtenez plus

Profitez de la force de votre groupe

Saviez-vous que la CSQ fait équipe avec La Personnelle pour vous offrir une expérience unique en matière d'assurance?

En assurant votre habitation, votre auto et votre entreprise avec nous, vous profitez de nombreux avantages non offerts au grand public, dont :

- Des **tarifs de groupe exclusifs** et d'autres façons d'économiser
- Des **protections personnalisées** adaptées à votre style de vie, au juste prix
- Un **service hors pair** offert par des agents en assurance de dommages qui comprennent vos besoins

De plus, vous pourriez économiser jusqu'à 15 % sur votre assurance auto en assurant plus d'un véhicule à La Personnelle!

Pas étonnant que 99 % des membres de la CSQ renouvellent leur assurance chaque année!

Obtenez votre soumission en ligne

csq.lapersonnelle.com

1 888 476-8737